

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE LE LUNDI
1^{ER} FÉVRIER 2021 À 20h00.**

Sont présent(e)s :

M. Georges Deschênes	(en ligne)	Maire
M. Sylvain Deschênes, conseiller :	(en ligne)	siège n° : 1
M. Étienne Lévesque, conseiller :	(en ligne)	siège n° : 2
M. Stéphane Deschênes, conseiller	(en ligne)	siège n° : 3
M. Guillaume Lavoie, conseiller :	(en ligne)	siège n° : 4
Mme Bianca Gagnon, conseillère :	(en ligne)	siège n° : 6

M. Frédéric Lee, directeur général et secrétaire-trésorier

Est absent :

M. Serge Fournier, conseiller : (en ligne) siège n° : 5

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h01.

Aucune personne n'assiste à la séance cette dernière étant à huis clos en fonction du décret gouvernemental relatif à la gestion de la pandémie de COVID-19 en zone rouge.

Ordre du jour

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.
4. CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 5.1. Dépôt de la correspondance
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
 - 6.2. Dépôt des états financiers de janvier 2021
 - 6.3. Engagement municipal dans la campagne "La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie"
 - 6.4. Paiement de factures à PG Solutions
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Autorisation de migration vers le système de communication Nomade pour le service incendie de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski
8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
 - 8.1. Paiement à Les Entreprises D'Auteuil et fils inc.
9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1. Renouvellement entente ECOL'EAU
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 10.1. Paiement de facture Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent
 - 10.2. Réfection de la cour d'école : Demande au PM150
11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 11.1. Transfert des mutations immobilières du registre foncier à la firme Évimbec Ltée
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES
- 13.1. _____
- 13.2. _____
14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

21-02-010 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR Étienne Lévesque

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-02-011 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Deschênes

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1- COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Ensemble du conseil :

M. Georges Deschênes

Maire

- Au niveau de la culture, il sensibilisera la MRC au fait que peu de subventions sont données dans notre secteur;
- Les services administratifs de la MRC sont maintenant dans leurs nouveaux locaux;
- Des discussions ont lieu pour le transport collectif intra et inter MRC;
- La Régie des matières résiduelles a donné le contrat pour l'étude environnementale du nouveau site;
- Services incendie : Les discussions se poursuivent entre les différentes municipalités;
- Il y a eu une rencontre avec le MTQ pour débiter le processus du projet de réfection des conduites sur la route 234.

M. Sylvain Deschênes, conseiller :

siège n° : 1

- Il n'y a pas de bris majeur de machinerie;
- L'entretien des chemins va bien avec la météo clémente;
- Bientôt la programmation des travaux de voirie s'effectuera.

M. Étienne Lévesque, conseiller :

siège n° : 2

- Le dossier des conteneurs à chargement avant est sur le point de se concrétiser;
- Il y a eu du travail fait sur le chemin qui mène au domaine Valga en collaboration avec Sylvain Deschênes;
- L'OMH : tous les loyers sont loués;
- La bibliothèque municipale offre la livraison de livre au citoyens du village;

- Promotion Saint-Gabriel effectuera une activité d'ici mars pour l'accueil des nouveaux arrivants.

M. Stéphane Deschênes, conseiller : **siège n° : 3**

- Les travaux d'aqueduc dans le Chemin du Mont-Comi sont terminés pour cette année. Quelques petites corrections auront lieu à l'été 2021;
- Il reste quelques petites anomalies à régler pour le dossier de l'usine d'eau potable.

M. Guillaume Lavoie, conseiller : **siège n° : 4**

- Rien de spécial à signaler.

M. Serge Fournier, conseiller : **siège n° : 5**

Absent

Mme Bianca Gagnon, conseillère : **siège n° : 6**

- La mise en place de l'anneau de glace est effectuée et la participation des citoyens est bonne.

5- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC de La Mitis : Nous rappelle que la procédure pour non-paiement des taxes municipales se met en branle en février et nous donnons les procédures à suivre;

Promotion Saint-Gabriel : Nous envoie la résolution 2020-02 qui nous demande de faire une nouvelle demande au fonds PM-150 pour le projet de l'amélioration de la cour d'école.

21-02-012 6.1- LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT;

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 31 janvier 2021 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Bianca Gagnon

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 janvier 2021 qui se résume comme suit et d'en autoriser le paiement;

Chèques #23594 à 23630	57 045.41\$
Prélèvements #2795 à 2822	9 075.73\$
Salaires élus (janvier)	2 769.29\$
Salaires employés (27/12 au 16/01)	22 806.10\$
Salaires pompiers (27/12 au 16/01)	790.03\$
Total	92 486.56\$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-02-013 6.2- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIER JANVIER 2021

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 janvier 2021 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Deschênes

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour janvier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-02-014 6.3 – ENGAGEMENT MUNICIPAL DANS LA CAMPAGNE "LA DÉMOCRATIE DANS LE RESPECT, PAR RESPECT POUR LA DÉMOCRATIE"

ATTENDU QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

ATTENDU QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

ATTENDU QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

ATTENDU QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

ATTENDU QU'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux, mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Deschênes

QUE le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-02-015

6.4- PAIEMENT DE FACTURES À PG SOLUTIONS

ATTENDU la réception de la facture #CESA38269 pour le contrat d'entretien et de soutien des applications;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Étienne Lévesque

QUE le conseil municipal accepte de payer à PG Solutions inc. la facture #CESA38269 au montant de 8 667.98\$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-02-016

7.1 - AUTORISATION DE MIGRATION VERS LE SYSTÈME DE COMMUNICATION NOMADE POUR LE SERVICE INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI

CONSIDÉRANT la fin de vie utile du système de communication actuel appartenant aux MRC de La Matapédia, de La Matanie et de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE le groupement des trois MRC et des municipalités qui les composent ont décidé de migrer vers un système de location par la compagnie TDE;

CONSIDÉRANT qu'une somme a été prévue au budget pour cette migration;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Guillaume Lavoie

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise la migration vers le système Nomade pour le service incendie de la municipalité de St-Gabriel-de-Rimouski.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-02-017

8.1 – PAIEMENT À LES ENTREPRISES D'AUTEUIL ET FILS INC.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a accepté via la résolution #20-10-162 la soumission de Les Entreprises D'Auteuil et Fils Inc. pour les travaux de réfection d'aqueduc dans le Chemin du Mont-Comi

ATTENDU la réception de la facture #9684 au montant de 208 326.86\$

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte de payer la facture #9684 d'un montant de 208 326.86\$ taxes incluses pour les travaux d'aqueduc dans le Chemin du Mont-Comi à Les Entreprises D'Auteuil et Fils inc.;

QUE cette charge soit imputable à la TECQ 2019-2023,

QUE cette transaction fasse partie de l'année financière 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-02-018

9.1 – RENOUELEMENT ENTENTE ECOL'EAU

ATTENDU QUE la firme ECOL'EAU nous a envoyé une offre de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages de traitement d'eau potable et d'assainissement des eaux usées au montant mensuel de 5 190\$ avant taxes,

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Étienne Lévesque

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte la soumission de la firme ÉCOL'EAU au montant de 5 190\$ avant taxes sur une base mensuelle;

QUE cette entente est pour la période de janvier à décembre 2021, mais que la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski peut y mettre fin en tout temps en fonction de ses besoins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-02-019 10.1 – PAIEMENT DE FACTURE RÉSEAU BIBLIO DU BAS-SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE le Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent nous envoie la facture de notre cotisation annuelle 2021 au montant de 6 869.53\$ taxes incluses,

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Étienne Lévesque

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte d'effectuer le paiement de la cotisation annuelle au Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent au montant de 6 869.53\$;

QUE cette charge soit imputée au compte # 02-70230-519 (Location de volume)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-02-020 10.2- RÉFECTION DE LA COUR D'ÉCOLE : DEMANDE AU PM150

ATTENDU QUE la politique d'investissement de la MRC de La Mitis prévoit qu'un montant de 4 930\$ reste disponible pour des projets sur le territoire de la municipalité à travers le Fonds PM 150 pour les années 2018, 2019 et 2020.

ATTENDU QUE cette politique prévoit qu'une demande officielle doit être effectuée par la municipalité auprès de la MRC de la Mitis afin d'utiliser les montants ci-haut mentionnés;

ATTENDU QUE l'état de la cour de l'école Marie-Élisabeth nécessite des bonifications afin de voir au bon développement des élèves qui l'utilisent;

ATTENDU QU'un comité de financement a déjà vu le jour pour ce projet et que des activités sont déjà réalisées et que d'autres seront tenues;

ATTENDU QUE la municipalité considère que la présente demande remplit l'ensemble des exigences de la politique d'investissement de la MRC;

Madame Bianca Gagnon s'abstient des délibérations

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Guillaume Lavoie

DE considérer le préambule comme faisant partie intégrante de la présente résolution et de demander à la MRC de la Mitis une aide financière de 3 000\$ sur les sommes résiduelles de 4 930\$ au fonds PM 150, années 2018-2019 et 2020 pour le projet de réfection de la cour de l'école Marie-Élisabeth de Saint-Gabriel-de-Rimouski.

QUE messieurs Georges Deschenes, maire et Frédérick Lee, directeur général sont autoriser à signer les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21-02-021 11.1 – TRANSFERT DES MUTATIONS IMMOBILIÈRES DU REGISTRE FONCIER À LA FIRME ÉVIMBEC LTÉE

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec la firme Évimbéc Ltée en matière d'évaluation foncière a débuté le 1^{er} janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le Registre foncier transmettait à la firme Servitech tous les avis, dont les contrats notariés affectant le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'article 10 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* exige une résolution avant de modifier le destinataire des mutations et des mises à jour du rôle.

POUR CES MOTIFS :

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Deschênes

QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski informe la Direction générale du registre foncier qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, il n'est plus requis de transmettre à la firme Servitech les avis de mutations et les avis de mises à jour du rôle d'évaluation de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski.

QUE ces avis doivent être transmis à la firme Évimbec Ltée à compter de cette date. De plus, la facturation des frais sera à transmettre à la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

13- VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES

21-02-022 13.1- DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA FONDATION DE LA SANTÉ DE LA MITIS

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski contribue pour un montant de 50\$ à la Fondation de la Santé de La Mitis

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-02-023 14- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Deschênes

DE lever l'assemblée il est 20h32

Georges Deschênes
Maire

Frédéric Lee
Directeur général et secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Georges Deschênes
Maire